



Avenant à l'accord d'indemnisation du transport

19 février 2026

La Direction a souhaité modifier l'accord d'établissement relatif à l'indemnisation du transport dans une optique d'harmonisation entre les établissements du groupe.

L'avenant porte sur la suppression de cette indemnisation pour les salariés bénéficiant d'une voiture de fonction du fait de leur fonction ou de leur statut, considéré comme un avantage en nature.

Le SNI-UNSA ne sera pas signataire de cet avenant car il est hors de question de supprimer des acquis, même si cela ne concerne qu'une quinzaine de salariés dans l'établissement.